



Non réponse du syndic à une demande de copies de contrats

Par **covarel**, le **16/02/2009** à **15:45**

après plusieurs demandes téléphoniques (laissées sur répondeur vocal, le syndic ne pouvant pas être joint directement) j'ai du envoyer une lettre recommandée ar pour me procurer les contrats d'entretien signés par notre copropriété pour les chaudières individuelles et l'entretien de la VMC gaz. En effet j'aimerais savoir quelles sont les prestations proposées dans ces contrats. Je n'ai aucune réponse du sydic malgré encore deux relances téléphoniques
rnComment exiger une réponse

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **20:02**

Bonsoir,rnrnSi vous pouvez, vous allez directement au Cabinet du Syndic pour demander les contrats.rnrnSi vous avez des Délégués du Conseil Syndical, vous leur demandez, soit de vous en faire copie, soit d'insister auprès du Syndic.rnrnDernière possibilité : vous envoyez une lettre RAR au Président du Cabinet de Gestion : c'est souvent efficace.rnrnD'expérience, je peux vous dire que les appels téléphoniques de servent pas à grand chose, voire à rien.rnrnCordialement

Par **Marion2**, le **16/02/2009** à **20:56**

Bonsoir,rnrnA priori, Covarel a déjà envoyé un courrier recommandé AR

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:27**

Bonsoir,rnrnSi le courrier RAR a été envoyé au Syndic, première démarche, envoyez un deuxième au Président qui gère et contrôle le Syndic. On monte dans la hiérarchie.rnrnJ'ai eu le cas il y a peu de temps et le Syndic s'est exécuté immédiatement ave, en plus, des excuses de ne pas avoir répondu.rnCordialement

Par **Marion2**, le **17/02/2009** à **00:33**

RE, rnLe président du conseil syndical ne gère pas le syndic ... Il est là pour contrôler les factures une fois par an, recueillir les doléances des copropriétaires et en faire part au syndic professionnel , entre autres...rnrnLe syndic professionnel doit, sur la demande d'un copropriétaire fournir tout document que ce copropriétaire demande !!!rnrnPar ailleurs, il n'y a pas de délégués du conseil syndical !!! Il y a un conseil syndical.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:41**

Bonsoir,rnrnMais Laure, le Conseil Syndical est composé de copropriétaires et il peut s'adresser à eux.rnrnQuand au Président du Cabinet de Gestion, il a quand même une influence sur le Syndic qui doit faire correctement son travail.rnrnJe suis Délégué du Conseil Syndical et je peux te dire que l'on se fait "remonter les bretelles" par le Président du Cabinet quand on fait n'importe quoi. Amitiés sincères

Par **Marion2**, le **17/02/2009** à **14:44**

Bonjour, c'est ce que j'ai dit, que le Conseil Syndical était là pour recueillir les doléances des copropriétaires.rnIl n'y a pas de délégués du conseil syndical, mais des membres du conseil syndical.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **14:46**

Bonjour,rnrnOui exact !!!! Je fais souvent le lapsus. Et encore une fois !!! Merci de remettre "les pendules à l'heure".rnAmitiés